

CABINET

Service communication interministérielle

Tarbes le 7 juillet 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

page 1/2

Opération Interministérielle Vacances 2010

L'Opération Interministérielle Vacances, pilotée au niveau national par la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), sera reconduite en 2010, du 1^{er} juillet au 31 août, avec pour objectif de lutter contre les pratiques déloyales, les abus ou les infractions à l'égard des estivants, de mieux les informer, les protéger et assurer leur sécurité.

Les axes de contrôle traditionnels sont maintenus :

1. Information fidèle et loyale du consommateur en vacances, notamment sur les prix, la publicité, l'étiquetage et le marquage, la composition et la qualité des produits et services.
2. Sécurité du consommateur dans tout le secteur marchand :
 1. Domaine alimentaire, essentiellement la restauration, les boutiques alimentaires, les ventes sur les bords de route et les marchés avec le contrôle de l'hygiène, des températures, des dates limites et de la provenance.
 2. Produits industriels et prestations de services : cf infra.
3. Respect des règles de concurrence avec une vigilance sur l'économie souterraine et le paracommercialisme.

Une mobilisation particulière sera concentrée en 2010 sur trois thématiques fortes :

4. Les « **vacances pas chères** » avec des contrôles accrus sur internet : sites comparateurs de prix, offres dernières minutes, offres promotionnelles de toute nature.
5. **L'écotourisme et le tourisme vert** : vérification de la réalité des propriétés alléguées et du respect des engagements pour éviter toute déconvenue dans ce secteur en plein essor.
6. **La sécurité des loisirs de nature**, tant sur les équipements que sur les infrastructures et la qualification des personnes qui encadrent ces activités : parcours acrobatiques, centres équestres, aires de jeux, eaux de baignade, piscines ...

Un important dispositif d'information est mis en place et s'appuie notamment sur :

- Le dossier « **Guide des vacances 2010** » mis en ligne sur le site www.dgccrf.bercy.gouv.fr avec des fiches très complètes sur les voyages, les transports, le logement, la restauration, les activités sportives et divertissements, l'achat de produits, la santé et, pour chacun de ces domaines, la meilleure façon de régler les litiges.
- Un centre d'appel au **3939** (coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe) qui permet d'obtenir des informations ou des conseils généraux, notamment auprès de la plate-forme « Info Service Consommateurs ».
-

- Un dépliant « **Dix désagréments à éviter pendant les vacances** ». Ce document sera diffusé sur le site de la DGCCRF, dans les offices de tourisme et à certains péages d'autoroute.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) regroupe les principaux services en charge des contrôles :

- le Service Protection des Consommateurs s'occupe de la protection économique du consommateur, de la sécurité des produits et services et du respect des règles de concurrence.
- le Service Sécurité Sanitaire des Aliments conduit l'Opération Alimentation Vacances.
- le Service Santé et Protection Animale réalise une Opération Protection Animale Vacances principalement auprès des chenils, des fourrières et des établissements détenant des équidés.
- le Service Jeunesse Sports Vie Associative surveille les activités sportives et les centres de vacances et de loisirs.

D'autres services ou administrations viennent compléter le dispositif : les Douanes pour la sécurité des produits importés et les contrefaçons – l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le contrôle de la qualité des eaux de baignade et des eaux thermales – la Direction du Travail pour le travail illégal et les règles de sécurité au travail – les services de sécurité : Police et Gendarmerie.